



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Créteil CTC

La liste des surnombres doit disparaître

Depuis que le centre de tri de Créteil est en reclassement, l'ensemble du personnel est labellisé. Ainsi, tout le monde peut bénéficier de la totalité des mesures RH et CQC ainsi que des priorités de mobilité.

Ainsi 14 départs (sur les 25 surnombres) sont déjà officiels et une quinzaine sont en cours. D'après la Directrice, les sureffectifs vont se résorber naturellement, sauf si de nouvelles coupes budgétaires en cours d'année venaient spolier encore les effectifs du centre.

La CFDT maintient son exigence de suppression de cette liste en satisfaisant toutes les demandes de mobilité.

Les Promotions : Elles sont obtenues, elles doivent maintenant se réaliser.

19 promotions en 2.3 dont 1 au S3C, 14 promotions en 2.2, 6 en 2.1 et entre 60 et 70 en 1.3. C'est une première étape que la CFDT revendiquait depuis l'arrivée de la nouvelle Direction du Centre. Les classifications à Créteil CTC étaient très inférieures à ce qui existe dans les autres CTC ou PIC malgré une mécanisation identique.

La CFDT poursuit son action pour aller encore plus loin (application de GERICO au S3C par exemple) avec l'exigence de nouvelles évolutions des classifications vers la classe 2 et 3.

Nous restons vigilants quant à la mise en place de ces promotions afin qu'elles se réalisent dans le respect du professionnalisme et des compétences des collègues du CTC et pas autrement.

Fin des 2 nuits sur 4

La Directrice avance son projet et refuse tout compromis permettant de maintenir la brigade 2 nuits sur 4 jusqu'à l'ouverture de la PIC à Créteil.

La Direction prend ses responsabilités, la CFDT prendra les siennes pour obtenir un maximum de contreparties à ces nouvelles contraintes horaires.

Le premier scénario présenté en 22/6H avec 208 nuits travaillées par an est proposé comme base de négociations. La CFDT revendique 4 nuits maximum par semaine et des jours de repos supplémentaires, consécutifs au week-end (vendredi et dimanche).

Une restitution plus approfondie ainsi que l'élaboration d'un cahier revendicatif sera effectué lors de nos prochaines HMI CFDT.

Avec vous, Pour vous, La CFDT